

EXTRAIT

DU

Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/ 2026-022

Objet : Interdiction d'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à Vias-Plage

Date de publication :

07/02/26

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 et suivants,

CONSIDERANT qu'en raison des intempéries, il est nécessaire d'interdire l'utilisation du Stade Gaby Castel du samedi 7 février 2026 jusqu'à nouvel ordre.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à Vias-Plage est interdite du samedi 7 février 2026 et jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace toutes autres dispositions prises antérieurement.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de MARSEILLAN, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à VIAS, le 7 février 2026

Maître Jordan DARTIER
Maire de Vias